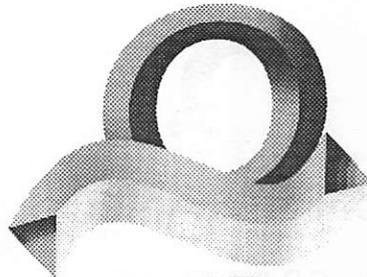


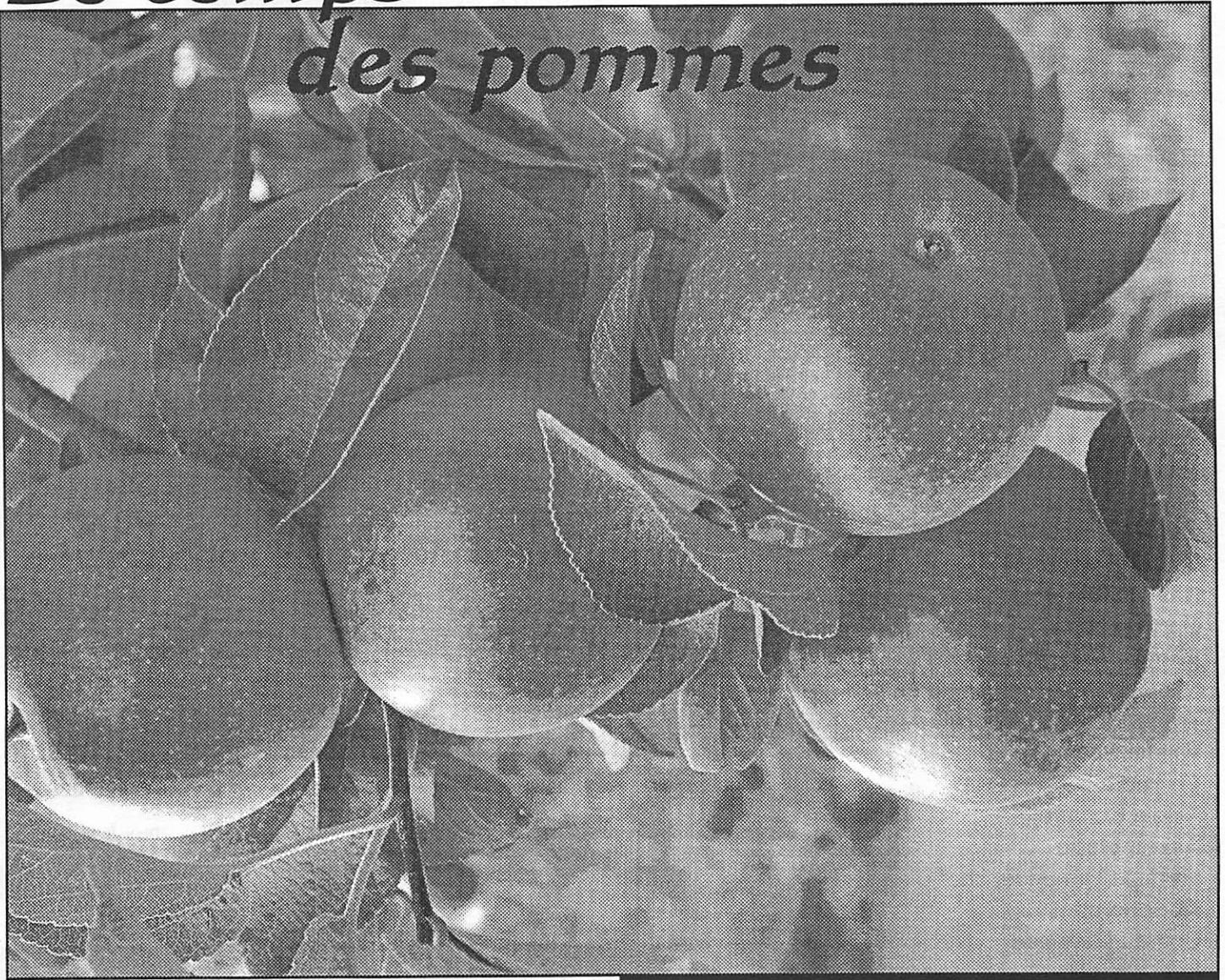
L'ÉCHO DE SAINT-FRANÇOIS



Vol. 7 n° 8 Septembre 2000

Le temps

des pommes



septembre

2000



**L'ÉCHO
DE SAINT-FRANÇOIS**

C.P. 321
Saint-François (Québec) — GOR 3A0
Tél. et fax: 418-259-2177

courrier électronique: echosf@globetrotter.net

V E U I L L E Z N O T E R

La date de remise des articles, des publicités et des petites annonces est

le **13** de chaque mois

ADMINISTRATEURS

Raynald Laflamme	Président	259-2659
Lorraine Lamonde	Vice-présidente	259-2433
Laurence Hallé	Trésorière	259-2982
Valérie Savoie	Secrétaire	259-7536

DIRECTEURS

Réjean Cloutier	259-2567
Conrad Lamonde	259-7295
Gary Gendron	259-7498

Publicité

Réjean Cloutier

Petites annonces

Laurence Hallé

Maquette et mise en page

Raynald Laflamme, Pierre Cauffopé
Gary Gendron

Photo première page

Photo-montage: Raynald Laflamme

Traitement de l'information textuelle

Valérie Savoie

Correction

Nicole Couture

Assemblage

Lorraine Lamonde, chef d'équipe

Abonnement

Conrad Lamonde

Impression

Imprimerie Bernier, Montmagny

Journal réalisé **bénévolement**
STE communautaire

Les lettres ou articles doivent être dûment signés par leur auteur.

Le journal n'assume aucune responsabilité quant aux idées émises dans ses différentes composantes.

De plus, le journal se réserve le droit de rejeter toute lettre à caractère libelleux ou encore de l'abréger ou de la corriger avant publication.

TARIFS PUBLICITAIRES

	COÛT MENSUEL	COÛT ANNUEL
Carte d'affaires	10,00\$	96,00\$
1/4 page	15,00\$	144,00\$
1/2 page	30,00\$	288,00\$
1 page	50,00\$	480,00\$
Petite annonce	2,00\$	
ABONNEMENT		
ANNUEL EXTÉRIEUR	3,00\$	24,00\$
GRATUIT POUR TOUS LES RÉSIDENTS DE SAINT-FRANÇOIS		

Nos de téléphone importants

Ambulance 911
CLSC Antoine-Rivard 248-1518
Feu 911
Municipalité 259-7228
Centre anti-poison du Québec 1-800-463-5060
Tel-Jeunes 1-800-263-2266

AMECO Association des
médias écrits
communautaires
du Québec

Distri/bution
Asser/mentée
AVDA
membre 2000

RPM média
placement
réseau de
COMMUNAUTAIRE

Dépôt légal: Bibliothèque Nationale du Québec et du Canada

Soirée de remise des prix du concours local Fleurir le Québec



Le comité d'embellissement de Saint-François tient à aviser la population que la soirée de remise des prix du concours local Fleurir le Québec se tiendra le dimanche 17 septembre à 19h30 au Centre des loisirs de Saint-François.

Comme par les années passées, il y aura projection des diapositives des aménagements primés, une période d'information et de questions avec madame Maryse Paré, juge pour cette année, la remise des prix aux gagnants et le tirage de nombreux prix de présence.

Un léger goûter sera servi en fin de soirée. Bienvenue à tous!

Pierre Cauffopé, président
Comité d'embellissement de Saint-François



P.P.R. ENR.

Pour tous les travaux de réparation et de rénovation

Plâtrage

Peinture int. et ext.

Résidentiels

Yvon Rémillard

1, rue Boivin
Saint-François

Tél: (418) 259-2415

Entretien Ménager

D. PAQUET inc.

Lavage de tapis

- meubles
- murs
- stores

Décapage

Cirage

Etc.



ESTIMATION GRATUITE

358, Chemin St-François, Montmagny, Québec — G0R 3A0
TÉL.: 418-259-2559 FAX: 259-2342

Recherche de bénévoles

Es-tu une personne généreuse et responsable?

Aimerais-tu contribuer à améliorer la qualité de vie d'une personne handicapée? As-tu une ou deux heures par semaine pour un coup de téléphone, une visite, une sortie?

Le projet parrainage bénévole permet à la personne handicapée de s'épanouir en développant une relation d'amitié avec une personne autre que sa famille.

Si ça t'intéresse, pour information, communique avec Patricia à L'Entraide Pascal-Taché au 248-9133.

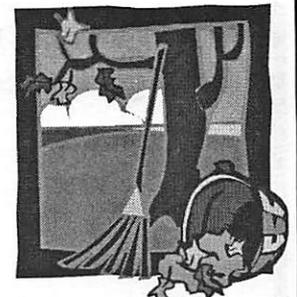
C'EST LE TEMPS DES RÉCOLTES!

C'est aussi l'occasion de profiter de nos spéciaux automnaux!

À nos succursales de la S.C.A. Rivière-du-Sud
Saint-François 259-7715

Vaste choix d'articles pour la saison.

Produits pour l'auto, outillage pour le terrain, engrais, etc.





BOUCHERIE
Richard
Morin

Service d'abattage • Produits maison • Viande de choix

602, Chemin St-François Ouest
Saint-François, G0R 3A0
Tél.: (418) 259-7783

- Poulets BBQ cuits sur place
- Farine «Monarch»
- Produits exclusifs...

**SPÉCIAUX EN MAGASIN
TOUTES LES SEMAINES**

ROY

PRODUITS MÉTALLIQUES ROY
inc.

52, boul. Morigeau
St-François, Montmagny, Qc G0R 2G0

Tél.: (418) 259-2711
Fax: (418) 259-2931

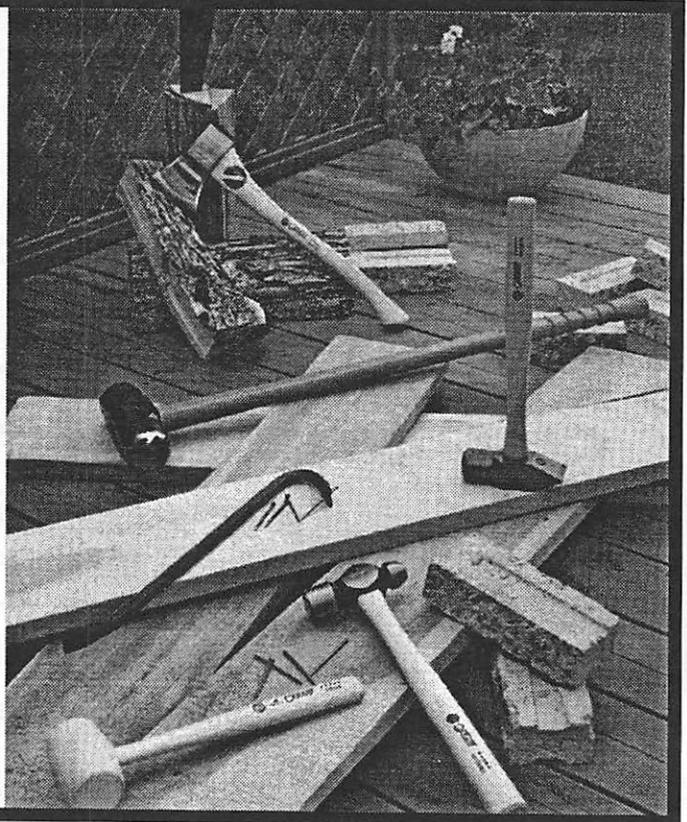
**FABRICATION DE MOBILIERS DE MAGASIN
ET COMPOSANTES DE MÉTAL SUR MESURE**

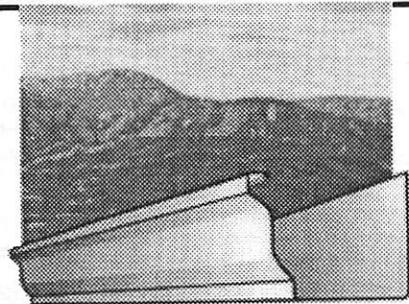


Manufacturier d'outils
de déneigement et de jardinage

Visitez notre site web pour en connaître
plus sur nos excellents produits:
www.garant.com

St-François, Québec, Canada G0R 3A0





GOUTTIÈRES
Appalaches

PIERRE MORIN

76, AVE STE-BRIGITTE, MONTMAGNY, (QC), G5V 2Y4

- ◇ Gouttières en aluminium sans joint, multi-plis
- ◇ Recouvrement de fenêtres en aluminium
- ◇ Recouvrement de larmiers (Fascia-Soffite)
- ◇ Installation résidentielle et commerciale
- ◇ Choix de couleurs
- ◇ Garantie 20 ans (matériaux)
- ◇ Garantie 5 ans (main-d'oeuvre)

Service après vente

248-4619

Terrain de jeux

Merci aux généreux commanditaires

Croyez-le ou non le Terrain de jeux est terminé. Après six semaines très intenses, nous, pirates, avons accompli notre mission. Par contre, il aurait été impossible de passer un été aussi complet sans la générosité de nos commanditaires



- Simon Morin
- Produits Métalliques Roy
- Salon Karo
- Ass. Ginette Mart. Després
- Autobus L.S.B.C.
- Ferme Horticole Lajoie
- Garant
- P.P.R. Enr.
- La Fabrique
- La Garde Paroissiale
- Coop de Montmagny (IGA)
- Clinique vétérinaire St-Vallier
- Les Encans Boulet
- Promutuel
- Casse-Croûte chez Mike
- Weed Man
- Dépanneur Ultra
- Ass. des concessionnaires Volkswagen
- Arrêt Stop
- Les Ass. Fontaine Lemay & associés inc.
- Pierre Martin
- Boucherie Richard Morin
- Caisse Populaire de St-François

Un Terrain de jeux demande une grande implication financière et sans oublier qu'il faut y mettre beaucoup de temps. C'est pourquoi nous aimerions aussi remercier ceux qui se sont impliqués de près ou de loin à notre grande aventure.

De la part des enfants et des animateurs de St-François.

Merci! Merci! Merci!

La Louve

Nadia Savoie, coordonnatrice

☎ 418-259-2982

Laurence Hallé

TECHNICIENNE EN ADMINISTRATION

☛ Tenue de livre

☛ Impôt, etc.

1222, BOUL. ST-FRANÇOIS OUEST, SAINT-FRANÇOIS, G0R 3A0



CLSC Montmagny

Pour nous rejoindre



Bonjour,

Vous désirez nous rejoindre à notre CLSC à Montmagny?

Vous composez dorénavant le **248-1572** vous aurez accès à notre bottin pour rejoindre la personne désirée.

N'hésitez donc pas à l'utiliser!

La direction



JOACHIM LAFERRIÈRE
ÉLECTRICIEN INC.

ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN

RÉSIDENTIEL, COMMERCIAL ET INDUSTRIEL

- Service de nacelle • Téléphonie résidentielle

4, 3^e Avenue
Saint-Raphaël
G0R 4C0

TÉL.: 418-243-2074
FAX: 418-243-2157



Fenêtres Montmagny inc.

C.P. 160, St-François, Montmagny (Québec) G0R 3A0

Bur.: (418) 259-7763

Qué.: (418) 692-0659

Fax: (418) 259-7236

Mtl: (514) 848-7174

Internet: <http://www.polarwd.com>

Le garde-manger
Angéline



Suzan Blais

11 boul. Blais Est
Berthier-sur-Mer

259-7204

Creton	3,50\$/250 g	Pâté mexicain	2,75\$/240 g 5,00\$/500 g
Fèves au lard	2,50\$/500 ml	Quiche au jambon	2,75\$/240 g 5,00\$/500 g
Pâté à la viande	2,50\$/240 g 4,50\$/500 g	Ragoût de boulettes	3,50\$/500 ml 6,50\$/1 litre
Pâté au poulet	2,75\$/240 g 5,00\$/500 g	Sauce italienne	5,00\$/500 ml
Pâté au saumon	2,75\$/240 g 5,00\$/500 g	Sauce spaghetti	3,00\$/500 ml 6,00\$/1 litre
Pâté aux patates	3,50\$/500 g		
Pâté chinois	2,75\$/250 g 4,50\$/800 g		

Ou plusieurs autres variantes de mets cuisinés selon vos goûts

Desserts

Gâteau aux carottes	4,25\$/800 g
Reine Élisabeth	4,25\$/800 g
Tarte au sucre	3,50\$/350 g
Tarte aux pommes	3,50\$/500 g

Buffet froid et chaud

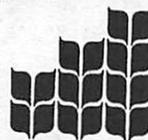
Commande pour emporter
ou livraison sur demande

**Promutuel Montmagny, un assureur
au service des gens d'ici**



*Une équipe dynamique
et professionnelle à
l'image et à l'écoute
des gens d'ici.*

*Des services
personnalisés entièrement
offerts en région, de tout premier
contact jusqu'au règlement d'un sinistre*



**PROMUTUEL
Montmagny**

Richard Galibois, agent
259-7405

ASSURANCE

habitation • automobile • commerciale • agricole • vie



Nous concevons et fabriquons
«votre» maison ou chalet pré-usiné

Offrez-vous la garantie de:

- maison sur mesure
- budget respecté
- support technique complet du début à la fin
- service après-vente personnalisé
- confiance et fiabilité

Produit Laprise inclus:

- Charpente
- Portes et fenêtres
- Isolation
- Finition intérieure et extérieure
- Armoires



La Châteleine 3 chambres
Produit Laprise installé **73 790\$**
* Brique en sus

240, des Ateliers, Montmagny
autoroute 20, sortie 376
248-0401/1-800-463-1107

Heures d'ouverture
du lundi au jeudi: 9h à 21h
vendredi et samedi: 9h à 16h

Brunch

Le Garde Paroissiale vous invite



À ne pas oublier le
Brunch de la Garde Paroissiale
le dimanche 1er octobre
au Centre des Loisirs de
St-François.

Coût:

- 8\$ Adulte
- 4\$ Enfant moins de 8 ans

On vous attend en grand nombre.

La Garde Paroissiale

Les Assurances Fontaine Lemay & Ass. inc.

234, boul. Taché Est, Montmagny G5V 1C2

☎ (418) 248-3358

**ASSURANCE DES PARTICULIERS
ET DES ENTREPRISES**

**ASSURANCE DE PERSONNES
VIE - SALAIRE - PLACEMENTS**



Lucie Bolduc
C. d'A. Ass.



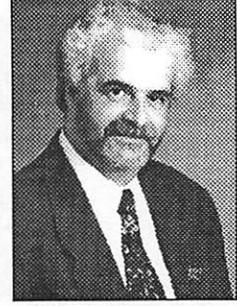
Judith Rémillard
c.a.d.



Denise Prévost
souscriptrice



Francis Fontaine, avc
Armagh



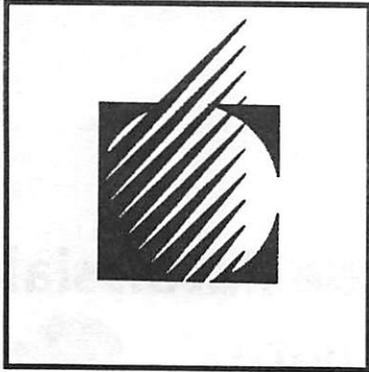
Réal Fontaine, avc
Représentant en
épargnes collectives

AUTO - HABITATION - COMMERCE

FL : Un choix de confiance
SERVICES FINANCIERS

469-2176





LOUIS-M. GARANT CONSULTANTS INC.

Spécialiste en Marketing
Parainnage d'entreprises
Catalogues électroniques sur Internet ou sur CD

2, rue Boivin, St-François QC G0R 3A0
Tél. : 418 259 2616



plants de légumes
fleurs annuelles et
plantes vivaces
aménagement paysager



Tél.: 884-3124
330, Route 132
Saint-Valier (Québec) G0R 4J0

Vente et adm.: 418-259-7721
Fax: 418-259-7725

Québec: 1-800-463-7022
Ontario et Maritimes: 1-800-463-7050



MORIGEAU · LÉPINE

25, rue de L'Étang
Saint-François, (B.P. Morigeau)
Cté Montmagny, G0R 2G0

La communauté rend hommage à l'abbé Leblanc

Pour souligner le départ de l'abbé Robert Leblanc assigné à un nouveau mandat pastoral par l'évêque de notre diocèse, la Fabrique, au nom de la communauté de Saint-François, lui a rendu un vibrant hommage lors de la célébration de la célébration de son dernier office dominicain en juillet dernier en l'église paroissiale. Avec l'amabilité de M. Albany Corriveau, nous reproduisons ici le texte lu à cette occasion.

Notre nouveau curé, l'abbé Pierre Laberge, a accepté avec plaisir de livrer à chaque mois la chronique pastorale. Sa première chronique sera livrée dans l'édition d'octobre.

Bonjour et bienvenue à tous,

Il nous fait aujourd'hui plaisir de rassembler les citoyens de St-François afin de souligner le départ prochain de notre abbé.

Il est toujours difficile de clore un événement, de mettre fin à une association. Une séparation, une rupture sont toujours contraignantes. Un départ, même souhaité, n'est jamais vécu sobrement. Or, l'abbé Leblanc nous quittera bientôt mais rappelons qu'il nous est arrivé paisiblement il y a 2 ans, une arrivée modeste, simple, une intégration à la communauté qui s'est déroulée sans heurt.

C'est sous son règne (ou mandat) que se sont déroulés le réaménagement du bureau et les rénovations à la façade de l'église. Rénovations qui ont été longues et ardues mais tout de même que mena l'abbé Leblanc de main de maître.

L'implication de l'abbé dans la communauté s'est



L'abbé Robert Leblanc

fait notamment remarquer par sa sagesse de ne brusquer personne, son sens de l'humour, par ses articles à l'Écho (ce qui était nouveau pour un membre du clergé) et pour son attachement envers les enfants (il n'hésitait pas à les rencontrer fréquemment par des visites à la Francolière).

M.l'abbé, l'équipe des marguilliers est très fière d'avoir travaillé avec vous. Votre souplesse et votre engagement ont facilité les choses.

Toute la communauté se joint à nous et vous souhaite la santé, un futur mandat agréable dans une autre paroisse, et vous prie d'accepter ce présent, témoignage de notre amitié et de notre satisfaction. Cette aquarelle de la municipalité vous rappellera, nous l'espérons, votre séjour heureux au sein de notre communauté...

Les paroissiens et paroissiennes de St-François

Surveillez bien votre courrier !

Le Guide des services du gouvernement du Canada sera bientôt chez vous. Vous y trouverez de l'information sur plus de 130 services, y compris comment :

- garder vos enfants en sécurité
- planifier votre retraite
- réduire la consommation d'énergie à la maison
- vivre une vie saine
- enregistrer une arme à feu
- déposer une plainte à propos du transport aérien

Pour plus d'information :
1 800 O-Canada (1 800 622-6232), Téléscripneur/ATME : 1 800 465-7735,
www.canada.gc.ca ou visitez le Centre d'accès Service Canada le plus près.



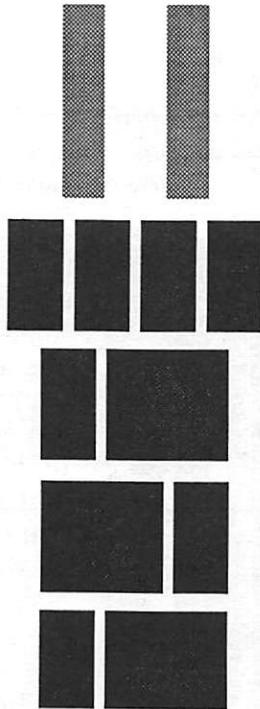
Service d'incendie de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud Ramonage des cheminées

Le Service d'incendie de Saint-François avise la population que cette année encore, les pompiers offrent le service de ramonage des cheminées.

Le coût sera de vingt dollars (\$25.00) pour une cheminée d'une maison de un étage et trente-cinq dollars (\$35.00) pour une cheminée d'une maison de deux étages. S'il y a deux cheminées sur la même maison, la deuxième sera à moitié prix.

Les ramonages se feront les samedis du mois d'août et septembre. Nous vous demandons de vous inscrire le plus tôt possible afin de nous permettre de mieux planifier le travail.

Toutes personnes intéressées doivent laisser leur nom, adresse et numéro de téléphone, au



bureau municipal au
numéro 259 7228.

Étienne Blais, pompier

Responsable des ramonages
Tél. : 259 7614

Cinq ans ça se souligne



Le comité bénévole de la Bibliothèque du Rocher invite la population de Saint-François et des environs à une porte ouverte afin de souligner cinq ans d'opérations.

Voici les grandes lignes du programme

Date: le 1 Octobre 2000

Heure: 10h30 à 14h30

- Accueil par les bénévoles
- Exposition artistes et artisans
- Dévoilement du nouveau logo de la bibliothèque à 13h30.
- Prix de présence.

Artistes et artisans.

Profitez de l'occasion pour nous faire connaître vos oeuvres que ce soit: peintures, sculptures, artisanat ou tout autre hobby qui saurait intéresser la population en général. La marche à suivre consiste à vous procurer une formule d'inscription à la bibliothèque aux heures d'ouverture ou à contacter un bénévole.

Nous comptons sur votre présence à cette journée toute spéciale.

**Le comité des bénévoles par
Diane Gendron**

Si pour vous le jeu n'est plus un jeu,
composez en tout temps, sans frais, le numéro de la ligne Jeu : aide et référence : 1 800 461-0140.

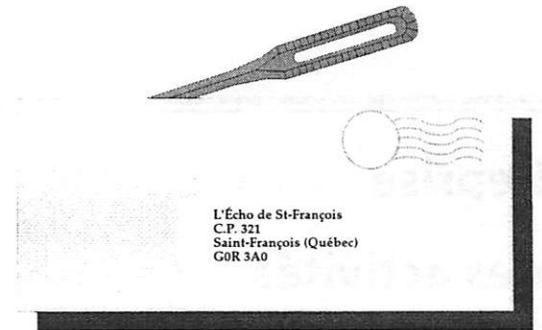
1 800 461 0140

Le jeu doit rester un jeu.



www.loto-quebec.com

A toutes ceux et celles qui comme Joannie vivent cette année la transition d'un niveau scolaire ou qui, plus simplement, font leur entrée à l'école, à tous, L'Écho de St-François et ses bénévoles vous souhaitent une excellente année d'études. Et n'oubliez pas que le succès se mérite par le travail et la persévérance.



Départ pour le secondaire

Bonjour à tous,

Le but de ma lettre est le suivant : vous mettre dans la peau d'un jeune de 12-13 ans qui fera ses débuts au secondaire.

Tous, cette année avons des camarades de classe, dont la plupart depuis 7 années consécutives. Pour plusieurs, la rentrée des classes les séparera. Nous avons tous une certaine tension et aussi nous avons le goût de nous aventurer dans une autre étape de notre vie, une autre page de celle-ci. Rappelez-vous votre premier jour au secondaire, l'énerverment qui vous envahissait et bien les élèves de 6e année 1999-2000 vivront l'expérience dans peu de temps. Souhaitez Bonne Chance!

Joannie Corriveau, 12 ans

GARAGE PATRICE SAMSON enr.



- Mécanique générale
- Entretien de chariots élévateurs
- Entretien de camions

140, Principale Saint-Pierre Tél.: (418) 248-4646

DÉPANNEUR ULTRA ST-FRANÇOIS enr.

Épicerie

OLCO



L'été s'envole déjà! Les jeunes se sont bien amusés au terrain de jeux et à la balle! Merci aux moniteurs, monitrices et aux entraîneurs bénévoles pour leur dévouement. Grâce à vous, les jeunes ont passé un bel été.

Bon retour à l'école!

Heures d'ouverture

Lundi au jeudi :	6h30 à 22h
Vendredi :	6h30 à 23h
Samedi :	7h30 à 23h
Dimanche :	8h à 22h

333, CHEMIN ST-FRANÇOIS (QUÉBEC) G0R 3A0

PERMIS DE CHASSE EN VENTE AU DÉPANNEUR **259-7151**



Reprise des activités du Club de l'Âge d'Or

Le Club de l'Âge d'Or reprend ses activités, pour tous les mercredis à partir du mercredi 13 septembre, au local habituel. Il y aura bingo, jeux de cartes et léger goûter.

Bienvenue à toutes les personnes de 50 ans et plus.



Weed Man®

ENTRETIEN DE PELOUSE



ESTIMATION GRATUITE

256, chemin St-François O., Saint-François, Qc G0R 3A0
418-259-7700 / Sans frais: 1 800 463-4877



Boulet

Encans Boulet inc.

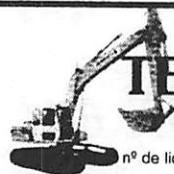
ALFRED BOULET

564, ch. Riv.-Sud, Saint-François, Montmagny G0R 3A0
Tél.: (418) 259-7086 Fax: (418) 259-2610

Pierre Boulet, encanteur
www.encansboulet.com

*Notre distinction,
votre satisfaction!*

Achat et vente de ferme



TERRASSEMENTS Joncas

n° de licence: 2552-1899-29

& Frères inc.

- EXCAVATION
- DRAINAGE
- TERRASSEMENT
- NIVELAGE

• Choix varié de

matériel naturel,
tamisé, concassé

• Terre noire

• Sable et gravier

• Pierre

ESTIMATION GRATUITE

15 ANS D'EXPÉRIENCE
INFORMEZ-VOUS

- Vente et installation de fosses septiques
- Représentant — installateur autorisé système



Rés.: Martin
248-2585

241, route

Normandie, Rés.: Rémi
Montmagny 248-6889

Tél.: bur.: 418-248-2585 Rés.: Daniel
248-7818

Fax: 418-248-8387

RESTAURANT L'ARRÊT Stop

Autoroute 20 Sortie 364
Berthier-sur-Mer/St-François
259-7704

➤ Menu du jour

➤ Commande à emporter

➤ Pizza

➤ Mini-dépanneur ➤ Loto-Québec ➤ Diesel

➤ Salle semi-privée jusqu'à 40 personnes



**MARTIN SIMARD
TRANSPORT INC.**

- Transport général
- Transport Gravier & Sable

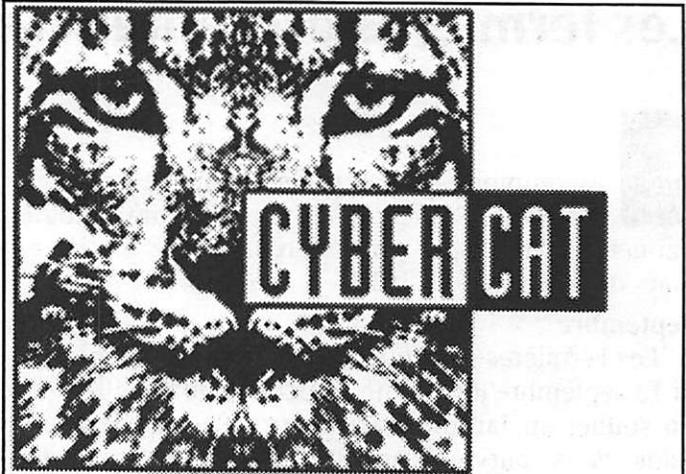
275, Chemin St-François Ouest
Saint-François, Qc G0R 3A0

Tél.: 418-259-7789
Ligne directe: 1-800-463-8744

JB *la nouvelle*
LES CONSTRUCTIONS
JEAN BOUCHERÉ
GARANTIE DES MAISONS NEUVES APCHQ

ENTREPRENEUR GÉNÉRAL
Rénovation • Construction
Résidentielle • Commerciale
194, rue Principale Ouest
Berthier-sur-Mer
Tél. et Fax: 259-2628

Licence RBQ
8000-1316-58



Cyber Cat inc.

Les spécialistes en catalogues électroniques sur Internet

www.cybercat.qc.ca

téléphone: (418) 259-2616



Tél.: 418-259-7710
Fax: 418-259-7725

Saint-François (B.P. Morigeau)
Montmagny, Québec
GOR 2G0

TEAM MOTEURS

Offre spéciale
début d'automne

Chaîne *Stihl* et *Oregon* 16 pouces en spéciale à **16⁹⁵\$**

Offre valide jusqu'au
30 septembre 2000

684, Route 281
Saint-Raphaël
243-2292

Les orteils du sud

Club de marche en montagne

C'est la deuxième année d'activité du seul club de marche en montagne sur la Côte sud. Soixante-trois personnes ont manifesté leur intérêt pour cette nouvelle organisation. De ce nombre, 51 membres actifs ont visité les sites proposés. Pour chaque sortie, il y avait en moyenne 20 personnes qui parcouraient les sentiers ascendants.

L'âge des gens variait entre 7 et 66 ans, soit en moyenne 37 ans. La gent féminine a représenté 54% des membres contre 46% de la gent masculine. Tout ce beau monde provenait principalement de Montmagny, Berthier-sur-mer, St-François, L'Islet, St-Jean-Port-Joli et St-Vallier. Des touristes de Varennes, Boston et Montréal se sont joints au groupe.

Les objectifs du club ont été atteints: le premier étant de découvrir des sites aménagés pour la randonnée pédestre en montagne, et le deuxième de retirer du plaisir et une très grande satisfaction à se retrouver en milieu naturel. Parmi les huit sites visités en 1999, soit St-Fabien-de-Panet, Ste-Lucie-de-Beaugard, Massif du sud, L'Acropole des draveurs, Les loups, L'Andante, Sentier des Caps et le Mont du Lac

des Cygnes, c'est ce dernier qui a été le plus apprécié.

La fondatrice du club rappelle qu'il n'y a aucun frais pour adhérer aux Orteils du sud. Un système de covoiturage favorise la participation à cette activité de plein-air à moindre coût. Il n'y a aucun esprit de compétition, chaque personne y allant à son rythme. Des chaussures confortables et des vêtements convenables sont recommandés. Le club est affilié à la Fédération québécoise de la marche.

Le point de rencontre se situe au Parc Morigeau à St-François de Montmagny. Chaque sortie s'effectue le samedi ou est reportée au dimanche s'il pleut. L'heure de départ varie selon le site visité. Pour informer les gens, une heure avant chaque départ un message est laissé au (418)259-2027

Voici le calendrier des activités en septembre et octobre 2000 (Facile-Intermédiaire-Difficile)

09-09 à 10h: Parc Régional Massif du sud, 3\$ adulte(F-D)

09-16 à 9h: Pain de sucre, St-Eugène et Chute à Taupin, St-Cyrille Gratuit (F-I) Défense de fumer

09-23 à 9h: Centre nature de Pointe-sèche et St-André de Kamouraska 5\$ adulte (F-I-D) 3\$ enfant (15-18) Gratuit enfant (14 -) Chien en laisse

09-30 à 8h: Sentiers pédestres des trois monts et St-Joseph de Coleraine Gratuit (F-D) chien permis

10-07 à 6h30: Pic de l'ours et Parc du Mont Orford (Cantons-de-l'Est, Stukely) 6\$ adulte (D) Interdit aux chiens

10-21 à 9h: Réserve nationale de faune du Cap Tourmente et St-Joachim, Côte Beauré 5\$ adulte (F-D-I) Chien en laisse Sac à excréments

10-28 à 9h: Mont St-Anne, Beauré Gratuit(F-I,-D) Chien en laisse



Salon
KAPO
Coiffure
Elle et Lui
Carole Guillemette
4, rue Boivin, Saint-François
Québec - G0R 3A0
418 - 259-7117



Investir dans

la santé rurale

Le gouvernement du Canada reconnaît que le défi des collectivités rurales en matière de soins de santé est unique. C'est pourquoi:

- nous avons investi 18 millions de dollars dans des initiatives en santé rurale, comme le Bureau de la santé rurale et un programme de financement de projets novateurs relatifs à la santé;
- nous avons investi 80 millions de dollars dans un programme qui prévoit, entre autres, la mise en oeuvre de projets de télésanté

permettant aux patients et aux professionnels de la santé des régions rurales d'être reliés aux spécialistes.

Ces investissements déboucheront sur des approches créatives, grâce auxquelles le système de soins santé restera durable et adapté aux besoins.

Le gouvernement du Canada accroît son investissement dans les soins de santé, et il travaille avec les provinces et les territoires pour renforcer le système de santé.

Pour plus de renseignements :

1 800 O-CANADA
1 800 622 6232

TTY 1 800 465-7235
www.hc-sc.gc.ca/santerurale

Canada



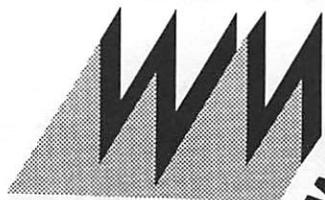
Remerciements d'un ex-marguillier

Au nom de la Fabrique, je remercie:

1. Le Conseil Municipal pour sa contribution de sa machinerie et du gravier pour le chemin du Cimetière et le rendre apte à recevoir l'asphalte.
2. Monsieur Normand Forgues comme opérateur de la machinerie, il a été exemplaire.
3. Monsieur Augustin Roy d'avoir fabriqué les modules pour recevoir les boyaux d'eau pour l'arrosage du cimetière.
4. La Compagnie Garant pour les supports de boyaux.
5. La Coopérative de St-François qui a fourni les boyaux d'arrosage.
6. Monsieur Gilles Théberge, sacristain, pour son appui et sa participation aux travaux.

Lauréat Rousseau, ex-marguillier

Pierre Garant
Tél.: 418-259-2655
Fax: 418-259-2158



WEED MAN
708, ST-FRANÇOIS O., c.p. 98
Saint-François, Québec
Canada G0R 3A0

SERVICE DE BULLDOZER AIMÉ PROULX



660, rang Milieu
Saint-Pierre
Montmagny (Québec)
Tél.: 418-248-3310

AUTOPRO

CARROSSERIE

GARANTIE NATIONALE
tant que vous êtes
propriétaire
de votre véhicule

- Service de «Frame master»
- Voitures de courtoisie
- Installation de pare-brise
- Estimation gratuite

*Votre véhicule est votre fierté
Votre satisfaction est la nôtre!*

GARAGE FERNAND LANGLOIS ET FILS

174, 4^e Rue, Montmagny
Tél.: 418-248-5622, Rés.: 418-248-6072
Fax: 418-248-7071

PLUS DE 39 ANS D'EXPÉRIENCE



Le Café du Havre



Réservation: 259-2953 ou 259-2364

Maintenant ouvert **Tous les jours**

Lundi au dimanche de 8h à 23h

120, rue de la Marina, Berthier-sur-Mer



MOT-MYSTÈRE

LA NOURRITURE

- | | |
|-----------|-----------|
| beigne | nouille |
| céréale | pain |
| confiture | poisson |
| fromage | potage |
| fruit | ragoût |
| galette | riz |
| gâteau | salade |
| jus | sandwich |
| lait | sauce |
| légume | soupe |
| marinade | tarte (2) |
| noix | viande |

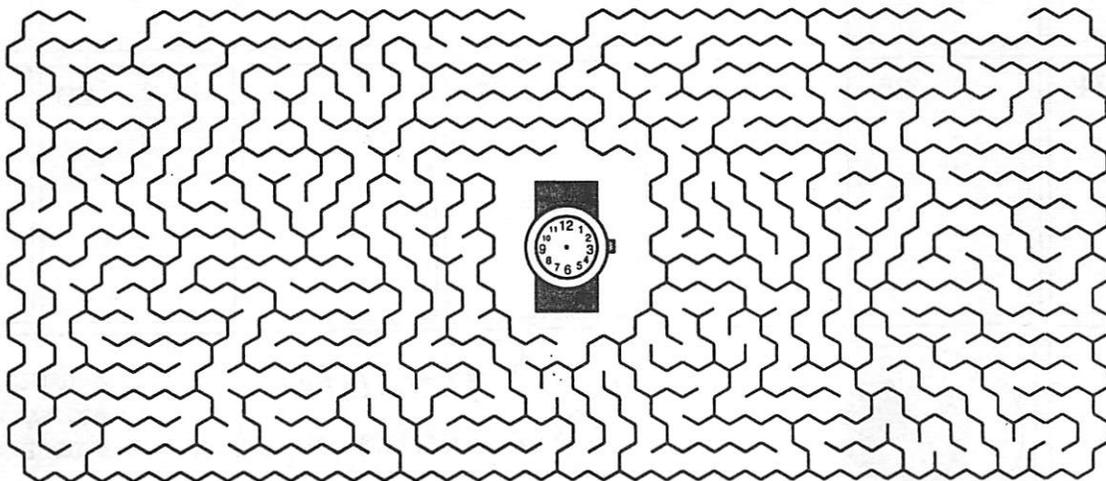
l	m	g	s	a	n	d	w	i	c	h	t
e	m	a	r	i	n	a	d	e	e	i	c
g	s	l	a	s	o	u	p	e	u	n	o
u	a	e	g	p	u	i	d	r	e	o	n
m	u	t	o	o	i	a	f	s	n	s	f
e	c	t	u	t	l	r	u	l	g	s	i
g	e	e	t	a	l	j	i	l	i	i	t
a	e	u	s	g	e	r	s	z	e	o	u
t	a	r	t	e	n	o	i	x	b	p	r
e	v	i	a	n	d	e	t	a	r	t	e
a	c	e	r	e	a	l	e	l	a	i	t
u	f	r	o	m	a	g	e	p	a	i	n

○ ○ ○ La mère de Félix fait les _____ biscuits au monde.



LABYRINTHE

Relie les aiguilles à la montre en passant par le labyrinthe.



Solutions en page 45



2

SEPTEMBRE

0 0 0

AU FIL DES JOURS

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
					1	2
3	4 Congé Fête du Travail 	5 Séance régulière du Conseil	6	7	8	9
10	11	12	13 Tombée de L'Écho Réunion des Fermières Reprise des acti- vités de l'âge d'or	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30



Fleuriste
Demontmagny Inc.

- ✿ FLEURISTE
- ✿ BOUTIQUE DÉCORATION
- ✿ SERRES ET CULTURE-JARDIN

NOUVELLE
ADRESSE →

Monique Gaudreau, propriétaire
310, boul. Taché Est, Montmagny
G5V 1C8

248-0117 / 1-800-463-0117

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ SAINT-FRANÇOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD
COMTÉ DE MONTMAGNY**

À une séance régulière des membres du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, dûment ajournée ce lundi 19 juin 2000, à la salle municipale au Centre des Loisirs, à vingt heures.

À laquelle sont présents monsieur Jacques Dumas, maire, messieurs Yves Laflamme, Norbert Morin, madame Mariette Pelletier, Auguste Boulet, Pierre Jean et Réjean Cloutier, tous conseillers formant le quorum sous la présidence de monsieur Jacques Dumas, maire.

Monsieur Yves Laflamme, secrétaire-trésorier est aussi présent.

La Commission de protection du territoire agricole demande à la municipalité une résolution à l'effet qu'elle approuve qu'un banc de gravier soit exploité.

CONSIDÉRANT QUE la demande de A et R Boulet inc. ne contrevient à aucune réglementation municipale;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'exploitation touche le lot P-256 du cadastre de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud;

CONSIDÉRANT QU'à cet endroit, il y a déjà eu exploitation d'un banc de gravier pour les besoins de la route 20;

CONSIDÉRANT QUE le but de cette demande est d'enlever le gravier présent et par la suite remettre les lieux en culture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Jean,

APPUYÉ par monsieur Yves Laflamme,

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud n'a aucune objection à ce que A et R Boulet inc. présente cette demande à la Commission de protection du territoire agricole parce que comme il est mentionné plus haut, cela ne contrevient nullement à la réglementation municipale et aussi parce que ça ne vient en rien altérer le lieu visé qui après extraction du gravier sera remis en culture. Monsieur Auguste Boulet se retire de cette décision.

RAPPORT DE NORAM

La Municipalité a demandé à NORAM de faire un rapport concernant l'état de quatre sections de chemin qui sont plus dégradées qu'à d'autres endroits. Les endroits visés ont été visités par l'ingénieur de NORAM soit madame Sylvie Ouellet. Madame Ouellet présente son rapport avec ses recommandations et ses estimations de coûts.

Suite à l'examen des recommandations de l'ingénieur madame Sylvie Ouellet, le Conseil municipal mandate le secrétaire pour que des soumissions publiques soient demandées de deux façons.

La première demande de soumission publique va concerner strictement le rang du Sud sur une longueur de 850 mètres à partir de la limite de St-Raphaël.

La deuxième demande de soumissions publiques va concerner 3 secteurs: le rang du Sud sur une longueur de 850 mètres, dans la Montée des Prairies, entre le chemin des Prairies et la route de l'Aqueduc sur une longueur de 1250 mètres et toujours dans la Montée des Prairies, sur une longueur de 740 mètres à partir de l'intersection du rang du Sud.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud s'est fait faire un programme de gestion des infrastructures routières en 1995 par la firme NORAM;

CONSIDÉRANT QUE le programme se veut une cédule prévoyant des interventions sur le réseau routier en les classant par ordre de priorité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a pas respecté la cédule lors des deux dernières années, faute de budget d'une part et à cause de d'autres réalisations, entre autres l'assainissement des eaux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité se doit absolument d'intervenir cette année pour ne pas prendre trop de retard sur le programme d'intervention prévu;

CONSIDÉRANT QUE certains tronçons de route ont été identifiés comme devant être absolument faits cette année;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Réjean Cloutier,
APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet,

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud mandate le secrétaire pour que NORAM prépare des documents d'appels d'offres complets afin de procéder à la réalisation de ces travaux;

QUE l'appel d'offres en soit deux en fait: le premier appel d'offres public concernerait seulement le secteur sur le Rang du Sud et qui s'étend sur une longueur de 850 mètres à partir de la limite de St-Raphaël; le deuxième appel d'offres concernerait les 3 secteurs suivants:

- Rang Sud sur une longueur de 850 mètres à partir de la limite de Saint-Raphaël
- Montée des Prairies, entre le chemin des Prairies et la route de l'Aqueduc sur une longueur de 1250 mètres
- Montée des Prairies, sur une longueur de 740 mètres à partir de l'intersection du Rang du Sud.

STATIONNEMENT

À la séance du 1er mai dernier, la municipalité a passé une résolution avisant que dans les semaines à venir, une signalisation va interdire le stationnement devant le Pavillon Pierre-Laurent Bédard et sur le côté Est de l'église et ce, pour des raisons sécuritaires.

A la séance régulière du 1er mai 2000, il a été passée une résolution (79-2000) à l'effet qu'une signalisation serait installée dans les semaines à venir afin d'interdire le stationnement devant le Pavillon Pierre-Laurent Bédard et sur le côté de l'église.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Laflamme,
APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet,

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud man-

date le secrétaire pour acheter les pancartes d'interdiction de stationnement à ces endroits.

OFFRE D'EMPLOI EN TANT QUE CHEF D'ÉQUIPE

(à titre informatif)

Le 10 juin dernier est parue une offre d'emploi dans le journal l'Oie Blanche.

La Municipalité de Saint-François recherche un chef d'équipe. La description des tâches apparaissait dans l'annonce.

Les intéressés ont jusqu'au 30 juin pour déposer leur curriculum vitae au bureau municipal.

CHEMIN LES PRAIRIES OUEST

La Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud a maintenant toutes les autorisations nécessaires des propriétaires concernés pour effectuer l'élargissement d'un tronçon du chemin des Prairies Ouest.

La municipalité décide que ça se fera en régie interne et probablement à l'automne prochain.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSE par monsieur Pierre Jean,
APPUYE par monsieur Réjean Cloutier,
ET RÉSOLU QUE la séance soit ajournée au mardi 27 juin 2000 à 19h30.

Adopté unanimement

Jacques Dumas, maire

Yves Laflamme, sec.-très.

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ SAINT-FRANÇOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD COMTÉ DE MONTMAGNY

À une séance régulière des membres du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-François-de-la Rivière-du-Sud, dûment ajournée ce mardi 27 juin 2000 et tenue, à la salle municipale au Centre des Loisirs, à dix-neuf heures et trente minutes.

À laquelle sont présents monsieur Jacques Dumas, maire, messieurs Yves Laflamme, Norbert Morin, madame Mariette Pelletier, Auguste Boulet, Pierre Jean et Réjean Cloutier, tous conseillers formant le quorum sous la présidence de monsieur Jacques Dumas, maire. Monsieur Yves Laflamme, secrétaire-trésorier est aussi présent.

FINANCEMENT FINAL DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX

Le ministère des Affaires municipales et de la Métropole va procéder à un appel d'offres public pour le financement final par billets de l'assainissement des eaux. Les offres reçues seront ouvertes à leur bureau, le mardi 27 juin 2000 à 10h00. Une fois les soumissions ouvertes, le MAMM va communiquer le résultat dans l'heure qui suit; ainsi, la municipal-

ité sera en mesure d'adopter toutes les résolutions nécessaires au cours de l'assemblée du Conseil.

EMPRUNT 395 225\$.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Jean,
APPUYÉ par monsieur Réjean Cloutier,
ET RÉSOLU UNANIMEMENT:

QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte l'offre qui lui est faite pour son emprunt de 395 225\$ par billets en vertu des règlements numéros 147-1996, 157-1997, 158-1997 et 159-1997 (164-1998), au prix de et échéant en série 5 ans comme suit:

9 925\$	6.47%	4 juillet 2001
10 300\$	6.47%	4 juillet 2002
11 000\$	6.47%	4 juillet 2003
12 000\$	6.47%	4 juillet 2004
352 000\$	6.47%	4 juillet 2005

QUE les billets, capital et intérêts seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud se propose d'emprunter par billets un montant total de 395 225\$ en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux;

Règlement Numéro	Pour un montant de
147-1996	5 548\$
157-1997	290 048\$
158-1997	51 600\$
159-1997 (164-1998)	48 029\$

ATTENDU QU'il serait avantageux pour la municipalité de procéder au financement à long terme au moyen de billets au lieu d'obligations;

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces billets sont émis;

IL EST PROPOSÉ par madame Mariette Pelletier,
APPUYÉ par monsieur Pierre Jean,
ET RÉSOLU UNANIMEMENT:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE les billets seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier;

QUE les billets seront datés du 4 juillet 2000;

QUE les billets porteront un taux d'intérêts non supérieur à 15%, payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit:

- 1- 9 925\$
2- 10 300\$
3- 11 000\$
4- 12 000\$
5- 12 500\$
339 500\$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la municipalité doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de:

• 5 ans (à compter du 4 juillet 2000), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour les-dits amortissements pour tous les règlements énumérés à la page 1, chaque emprunt subséquent devant être le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Jean,
APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet,
ET RÉSOLU QUE la séance soit levée.

La séance se termine à dix-neuf heures et quarante-cinq minutes.

Adopté unanimement

Jacques Dumas, maire

Yves Laflamme, sec.-très.

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ SAINT-FRANÇOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD
COMTÉ DE MONTMAGNY**

À une séance régulière des membres du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, dûment convoquée par avis spécial à chacun et tenue le lundi 3 juillet 2000, à la salle municipale au Centre des Loisirs, à vingt heures.

À laquelle sont présents monsieur Jacques Dumas, maire, messieurs Yves Laflamme, Norbert Morin, Auguste Boulet, Pierre Jean et Réjean Cloutier, tous conseillers formant le quorum sous la présidence de monsieur Jacques Dumas, maire.

Monsieur Yves Laflamme, secrétaire-trésorier est aussi présent.

La séance débute par la prière d'usage du Maire.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Jean,
APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet,
ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit accepté avec varia ouvert.

Une photocopie du procès-verbal de la séance régulière du lundi 05 juin 2000 ainsi que celui de la séance ajournée du 19 juin 2000 ayant été remise à chacun des membres du Conseil, leur lecture en est dispensée.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Norbert Morin,
 APPUYÉ par monsieur Yves Laflamme,
 ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance régulière du lundi 05 juin 2000 ainsi que celui de la séance ajournée du 19 juin soient acceptés tels que déposés.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet,
 APPUYÉ par monsieur Réjean Cloutier,
 ET RÉSOLU QUE le secrétaire-trésorier soit autorisé à payer
 les comptes suivants:

Les Loisirs St-François, contribution municipale	10 000,00
Soc. Assurances Automobile du Québec, immatriculation remorque	67,00
Groupe PMT Assurances inc., assurances générales	21 881,00
Exposition Régionale de Montmagny, commandite	40,00
Place aux Jeunes, contribution	100,00
Serge Allaire, confection d'une remorque	800,00
Québectel, service bureau et garage	413,35
Hydro-Québec, électricité usine chloration	452,66
Québectel, service Globetrotter	18,35
Soc. Canadienne des Postes, envoi circulaires, lettre recommandée	135,74
Ministre Revenu Québec, remise de juin 2000	4 682,21
Revenu Canada, remise de juin 2000	3 174,03
Régie de l'Anse-à-Gilles, enfouissement vidanges juin	867,48
CARRA, remise de juin 2000	265,74
Richard Leblanc, enlèvement vidanges juin 2000	2 229,24
La Fabrique St-François, loyer juillet 2000	166,67
Bureautique Côte Sud, poudre pour télécopieur et papeterie	300,96
Pierre Martin, pharmacien, matériel ass. eaux	18,05
Commission Scolaire Côte-du-Sud, frais formation pompiers	520,00
Journal L'Oie Blanche, appel d'offres, avis public	361,89
Les Entreprises Lévisiennes, asphalte	532,47
Jacques Thibault, inspection préventive camion incendie	329,55
Weed Man, traitement bassins ass. Eaux	225,00
Mercier Electrique, réparation lumière de rue	234,48

Excavations Chanel & Fils, location pelle ponceau	811,50
Microplus Côte Sud, déplacement réparation ordinateur	13,75
Novicom 2000 inc., location radio.	46,01
Sel Warwick, calcium	603,54
Unibéton, gravier et un bloc de béton	951,39
ITT Flygt, réparation pompe ass. eaux.	830,46
Centre du Pneu Ouellet, réparation crevaison	5,75
M. Paré, soudure de fonte	22,90
Marché Morigeau, essence et fourniture	74,84
Les Automobiles Chabot, pièce camion Ford.	158,62
Construction BML, asphalte.	4 779,95
Laboratoire de l'Environnement LCQ, analyse physico-chimique eaux usées et potable	127,11
Morin, Lemieux & Associés, opinion juridique	59,44
Pétrole Montmagny, 1770.7 litres diesel à .569.	1 158,91
Weed Man, contrôle mauvaises herbes	240,00
Ferme Horticole Lajoie, plantation d'annuelles.	1 393,47
Ultra Dépanneur St-François, essence	
T.P.	1137,39\$
Embellissement	12,29
Service incendie.	22,00
	1 171,68
T-Tracto, pièces niveleuse	198,37
Les Editions Juridiques FD, recueil des lois municipales.	72,76
La ForesteScie, pièces scie mécanique	47,38
Québectel Mobilité, service cellulaire et téléavertisseur.	67,87
John Meunier, chlore libre.	69,36
Fernand Bélanger, remb. frais repas, formation en travaux publics	26,79
Roger Blais, remb. frais déplacement 479km à .24, formation travaux publics.	114,96
Gaston Garant, remb. frais déplacement juin 1053km à .24.	252,72
Jocelyne Noël, entretien bureau juin	40,00
Les Produits Ind. J-P. Côté, chlore.	595,26
Denis Laforest, remb. frais déplacement et repas formation pompier.	28,61
R.E.M., pièces assainissement des eaux.	103,12
René Samson, ampoules et globes extérieurs.	128,71

Deschênes, pièces équipement.	383,80
The Fastener Centre, pièces équipement	144,68
Le Nettoyeur Magnymontois, location nettoyage salopettes.	88,85
Pièces d'Auto GGM, pièces équipement	316,92
Soc. Coop. Agri. Riv. Sud, matériel divers	
Travaux publics	495,49
Ass. eaux	284,19
	779,68
Total:	63 725,03\$

Je soussigné, Yves Laflamme, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, certifie que la Municipalité a dans son compte général les avoirs requis pour payer les comptes ci-avant décrits.

**DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES ET
ÉTUDE D'UN CAS PARTICULIER**

1^{ère} demande

Nature et effets: Permettre l'implantation d'un agrandissement d'un bâtiment d'élevage à 92 mètres d'une résidence au lieu de 150 mètres.

Identification du site concerné:

Ferme Lare Bernard Fiset
229, chemin St-François Est
St-François (Québec)
Lot: 3-P

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter cette demande de dérogation mineure présentée par Ferme Lare enr.;

CONSIDÉRANT QUE la zone concernée est complètement à vocation agricole;

CONSIDÉRANT QUE l'occupant de la résidence située à 92 mètres de l'agrandissement projeté est lui-même un ancien producteur agricole;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Jean,

APPUYÉ par monsieur Yves Laflamme,

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte la demande de dérogation mineure présentée par Ferme Lare enr.

2^e demande

Nature et effets: Permettre l'implantation d'un plan de séchage à grain (séchoir, élévateur à grain et silo) ayant une marge de recul avant de 20 mètres au lieu de 50 mètres.

Identification du site concerné:

2973-8986 Québec inc.
340, chemin Morigeau
St-François (Québec)
Lot 231-P

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme ne recommande pas au Conseil municipal d'accepter cette demande de dérogation soumise présentée par 2973-8986 Québec inc.;

CONSIDÉRANT QU'aucune barrière naturelle n'empêche le demandant de respecter la marge de recul exigée de 50 mètres à partir de sa limite de propriété;

CONSIDÉRANT QU'en cas d'expansion, le demandant sera beaucoup plus à l'aise à 50 mètres qu'à 20 mètres;

CONSIDÉRANT QU'un séchoir à grain produit un certain bruit qui peut incommoder le voisinage;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet,
APPUYÉ par monsieur Réjean Cloutier,
ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud refuse la demande de dérogation mineure présentée par 2973-8986 Québec inc. pour les raisons invoquées ci-haut.

BOULANGERIE

Lors de la dernière réunion, le Conseil avait demandé au secrétaire de faire évaluer le coût des travaux pour la réfection de la toiture de la petite bâtisse (Boulangerie) sur le terrain des Loisirs, par monsieur Fernand Bélanger. Voici son évaluation:

En bardeaux de cèdre 580\$

En bardeaux d'asphalte 408\$

Suite à ces estimations de coût pour la réfection de la toiture de la boulangerie, le Conseil décide de la refaire mais en tôle et sans véranda.

CONSIDÉRANT QUE la toiture de la boulangerie sur le terrain des Loisirs est très abîmée;

CONSIDÉRANT QUE ce petit bâtiment peut être encore très utile dans l'avenir;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet,
APPUYÉ par monsieur Yves Laflamme,
ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte que la toiture de la boulangerie située sur le terrain des Loisirs, soit réparée premièrement pour des raisons sécuritaires et deuxièmement pour son utilité dans le futur.

QUE la toiture soit faite en tôle.

QUE la véranda soit complètement enlevée.

QUE la réparation soit faite en régie interne.

FORMATION DES PRÉSIDENTS D'ÉLECTION

Il va y avoir une rencontre de formation des présidents d'élection pour la préparation et la tenue des prochaines élections régulières dans les municipalités. Il serait très à propos que le secrétaire d'élection puisse accompagner le président.

Cette rencontre aura lieu le 30 août 2000 de 8h30 à 16h30 à Ste-Foy.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud tiendra des élections municipales au mois de novembre 2000 aux postes de 3 conseillers terminant leur mandat;

CONSIDÉRANT QU'il y a des changements à connaître sur la façon de confectionner la liste électorale en vue de la prochaine élection;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Réjean Cloutier,
APPUYÉ par monsieur Pierre Jean,

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte que le président d'élection et le secrétaire d'élection puissent suivre cette formation qui se donnera le 30 août prochain à Ste-Foy.

RÈGLEMENT CONCERNANT LA CIRCULATION DES VÉHICULES LOURDS SUR UN PONT

Le lundi 5 juin dernier, la Municipalité a présenté un avis de motion à l'effet qu'un règlement serait soumis concernant la circulation des véhicules lourds sur les ponts qui sont sous la juridiction municipale.

- Trois sont situés sur le chemin de l'Aqueduc
- Un sur la Montée de la Rivière-du-Sud
- Un sur le chemin Des Prairies Est

RÈGLEMENT NO 181-2000

ATTENDU QUE l'article 291 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., C. c-24.2) permet à la municipalité d'exercer le pouvoir de restreindre ou d'interdire par règlement, la circulation des véhicules lourds dont la masse excède les limites maximales autorisées pour la circulation sur un pont dont l'entretien est sous sa responsabilité;

ATTENDU QU'il est nécessaire de réglementer la circulation des véhicules lourds sur un pont afin d'assurer la protection de la structure et la sécurité des citoyens;

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment donné à cet effet par les conseillers Norbert Morin et Réjean Cloutier lors de la séance générale tenue le 5 juin 2000;

EN CONSÉQUENCE, il est, par le présent règlement, ordonné et statué ce qui suit:

1. Dans le présent règlement, on entend par:

“véhicule routier”: un véhicule motorisé qui peut circuler sur un chemin; sont exclus des véhicules routiers les véhicules pouvant circuler uniquement sur rails et les fauteuils roulants mus électriquement; les remorques, les semi-remorques et les essieux amovibles sont assimilés à des véhicules routiers;

“ensemble de véhicules routiers”: un ensemble de véhicules formés d’un véhicule motorisé tirant une remorque, une semi-remorque ou un essieu amovible.

2. La circulation de toutes les catégories de véhicules routiers dont la charge à l’essieu ou la masse totale en charge excède les limites prévues au Règlement sur les normes de charges et de dimensions applicables aux véhicules routiers et aux ensembles de véhicules routiers est prohibée sur les ponts P-05103 situé sur la Montée de la Rivière du Sud au dessus de la Rivière du Sud, P-05105 sur le chemin de l’Aqueduc au dessus de la Rivière Morigeau, P-05106A sur le chemin de l’Aqueduc au dessus de la Rivière Morigeau, P-05106B sur le chemin de l’Aqueduc au dessus de la Rivière des Poitras et P-05107 sur le chemin des Prairies Est au dessus de la Rivière des Poitras indiqués au plan annexé, sauf si le conducteur est expressément autorisé à y circuler en vertu d’un permis spécial de circulation.

3. L’interdiction de circuler est indiquée au moyen d’une signalisation du type P-195.

4. Quiconque contrevient l’article 2 commet une infraction et est passible d’une amende prévue à l’article 315.2 du Code de la sécurité routière.

5. Le présent règlement entrera en vigueur dès qu’il aura reçu l’approbation du Ministre des Transports conformément aux dispositions de l’article 627 du Code de la sécurité routière.

DÉPÔT DES OFFRES DE BPR ET DE ROCHE CONCERNANT UNE ÉTUDE D’INTÉGRATION DE RÉSEAUX D’AQUEDUC

Les municipalités de Berthier-sur-Mer, Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud et Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud ont demandé à deux firmes d’ingénieurs (BPR et Roche) de déposer une offre de service en vue de réaliser une étude d’intégration des 3 réseaux d’aqueduc ensemble. Berthier a des problèmes d’alimentation en eau en certaine période, Saint-Pierre et Saint-François quant à eux éprouvent depuis quelques années déjà, des problèmes avec la coloration de l’eau l’été. Bref, une telle étude viendrait démontrer si l’intégration des trois réseaux est possible premièrement et deuxièmement s’il est économiquement possible de bâtir une usine de filtration qui desservirait les trois communautés.

PARC À MORIGEAU

Suite à une visite du site d’un représentant du ministère de l’Environnement, ce dernier exige une opinion d’une firme d’ingénieurs pour 2 endroits spécifiques du parc.

Le premier, c’est là où il était prévu un quai. Ce dernier ne se fera pas, par contre il y a un trou à combler.

L’autre endroit, c’est du côté nord-est du déversoir. Le représentant du ministère craint le phénomène de l’érosion et il voudrait de l’enrochement à cet endroit avec une toile

géotextile. Ce rapport doit provenir d'un ingénieur et leur être acheminé le plus tôt possible afin que monsieur Pelletier soit en mesure de commencer le 15 août prochain.

CONSIDÉRANT QU'un représentant du ministère de l'Environnement exige une opinion émanant d'un ingénieur concernant deux endroits spécifiques au parc;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut avoir toutes les autorisations exigées en main pour le début des travaux fixés à la mi-août 2000;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Réjean Cloutier,

APPUYÉ par monsieur Norbert Morin,

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud mandate la firme NORAM pour aller sur les lieux et ensuite émettre un rapport au ministère de l'Environnement leur expliquant qu'est-ce qui va être fait pour stabiliser ces deux endroits spécifiques du parc.

DÉBROUSSAILLEUSE

Il y a une débroussailleuse qui est fichue. L'an dernier, la Municipalité avait demandé des prix et avait opté pour le Centre Multi-Services à Montmagny. Le modèle retenu a été une STEEL Fs 200 qu'on a payé 550\$ avant taxes.

Voici les prix de différents fournisseurs:

TY MOTEUR ST-RAPHAEL

STEEL, modèle FS 200, 35cc	575,00\$
JONSERED, JR 32L, 32cc	484,95
JONSERED, JR 2036, 36cc	584,95

MULTI-SERVICES MONTMAGNY

STEEL, FS 200, 35cc	575,00\$
STEEL, FS 85, 24cc	485,00

SPECIALITES MOTEURS BERTHIER

CHINDAWA, C 250, 25cc	589,00\$
CHINDAWA, C 350, 35cc	699,00

PROMOTO MONTMAGNY

ECHO modèle 2410, 24cc	479,00\$
ECHO RCM 3800, 34cc	575,00

Toutes ces machines sont garanties deux ans pièces et main-d'œuvre

CONSIDÉRANT QUE le prix pour réparer la débroussailleuse en panne est quasi le prix d'une neuve;

CONSIDÉRANT QUE cette débroussailleuse a déjà plusieurs années de services rendus;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Réjean Cloutier,

APPUYÉ par monsieur Pierre Jean,
ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
décide d'acheter une débroussailleuse de marque Steel, FS 200, 35CC au Centre Multi-
Services de Montmagny pour un coût de cinq cent soixante-quinze dollars (575\$) taxes en
sus.

PARTENARIAT EN RÉCUPÉRATION ET RECYCLAGE

Il faut de plus en plus sensibiliser les municipalités à faire de la récupération et d'adhérer au
partenariat Chaudière-Appalaches.

ATTENDU QUE le projet de "Partenariat récupération et recyclage Chaudière-
Appalaches" préparé par le Conseil régional de l'environnement de Chaudière-Appalaches
et l'Association régionale en développement économique de Chaudière-Appalaches
démontre qu'il en va de l'intérêt de chaque territoire de MRC à participer à ce projet
régional;

ATTENDU QU'une entente de partenariat en récupération et recyclage en
Chaudière-Appalaches permettra selon le rapport final, de conserver et d'accroître les
capacités de traitement des matières recyclables à l'intérieur du territoire, de développer
une industrie environnementale, de conserver et de créer des emplois et de développer un
secteur de l'économie sociale rentable;

ATTENDU QUE tous les gestionnaires de matières résiduelles de Chaudière-
Appalaches ont avantage à explorer cette situation en fonction des prochains renouvelle-
ment de contrat de collecte sélective;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet,
APPUYÉ par monsieur Yves Laflamme,
ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-
Rivière-du-Sud:

- Accorde son appui au CRECA dans sa démarche de création d'un partenariat
en récupération et recyclage dans Chaudière-Appalaches;
- Recommande aux organismes gestionnaires de matières résiduelles (MRC ou
Régies) d'adhérer à ce partenariat et au protocole d'entente qui s'y rattache,
afin d'assurer l'approvisionnement des centres de récupération et de permettre
à ceux-ci de recevoir et traiter les matières au coût zéro.

APPUI À 2 CENTRES DE RÉCUPÉRATION

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
accorde son appui au projet "Partenariat en récupération et recyclage Chaudière-
Appalaches";

ATTENDU QUE les Centres de récupération concernés par ce projet, soit le
Centre de Récupération Frontenac à Thetford Mines et le Centre de la Société Via à Lévis,
doivent consolider leurs équipements pour atteindre les objectifs rattachés audit projet et à
la politique gouvernementale de réduction des matières résiduelles;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Laflamme,
APPUYÉ par monsieur Pierre Jean,

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud accorde son appui aux deux centres de récupération ci-haut nommés pour l'obtention de fonds dans le cadre du "Programme d'aide aux entreprises d'économie sociale oeuvrant dans le secteur de la gestion des matières résiduelles".

QUE cet appui ne doit pas avoir pour effet d'empêcher des organismes locaux de bénéficier dudit programme de subvention.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Réjean Cloutier,
APPUYÉ par monsieur Pierre Jean,
ET RÉSOLU QUE la séance soit levée.

La séance se termine à vingt et une heures et vingt-cinq minutes.

Adopté unanimement

Jacques Dumas, maire

Yves Laflamme, sec.-très.

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ SAINT-FRANCOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD COMTÉ DE MONTMAGNY

À une séance régulière des membres du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, dûment convoquée par avis spécial à chacun et tenue le lundi 7 août 2000, à la salle municipale au Centre des Loisirs, à vingt heures.

À laquelle sont présents monsieur Jacques Dumas, maire, messieurs Yves Laflamme, Norbert Morin, madame Mariette Pelletier, et Auguste Boulet, tous conseillers formant le quorum sous la présidence de monsieur Jacques Dumas, maire.

Monsieur Yves Laflamme, secrétaire-trésorier est aussi présent.

La séance débute par la prière d'usage du Maire.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet,
APPUYÉ par monsieur Mariette Pelletier,
ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit accepté avec varia ouvert.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Norbert Morin,
APPUYÉ par monsieur Yves Laflamme,
ET RÉSOLU QUE les procès-verbaux de la séance régulière du lundi 3 juillet 2000 ainsi que celui de la séance ajournée du 19 juin 2000 soient acceptés tels que déposés.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Norbert Morin,
APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet,

ET RÉSOLU QUE le secrétaire-trésorier soit autorisé à payer
les comptes suivant:

Assurance Vie Desjardins-Laurentienne, assurance collective juillet 2000	1 182,06
Société Canadienne des Postes, envoi journal l'Écho	76,51
Hydro-Québec, électricité	
Pavillon Bédard	38,59
Bi-énergie M. Paroisse	73,02
Eclairage public	528,33
Usine d'épuration	797,66
Poste pompage Morigeau	200,84
Garage municipal	287,83
Enseigne 4-chemins	45,77
Caserne incendie	154,02
	2 126,06
Société Canadienne des Postes, envoi lettre enregistrée	5,13
Pagenet, location téléavertisseur pompiers	557,72
Les Loisirs St-François de Montmagny inc., contribution municipale	10 000,00
Québectel, service Internet, Bureau, Garage, Ass. eaux (963.91\$)	1 501,68
Ministre Revenu Québec, remise de juillet 2000	4525,67
Revenu Canada, remise de juillet 2000	3003,91
Régie de l'Anse-à-Gilles, enfouissement vidanges juillet	867,48
CARRA, remise de juillet 2000	265,85
Richard Leblanc, enlèvement vidanges juillet 2000	2 229,24
La Fabrique St-François, loyer août 2000	166,67
Bureautique Côte Sud, ruban imprimante, papier photocopieur	105,54
Morin, Lemieux & Associés, honoraires dossier Garant inc.	275,10
APSAM, cours travaux publics et construction	414,09
Formation Urgence, matériel	56,94
Centre de Service François Côté, 1 mèche à ciment	31,06
Centre Multiservices, achat débroussailleuse	632,64
Novicom 2000, achat radio	1 316,11
Weed Man, fertilisation d'été et contrôle insectes	480,00
Unicoop, pièces faucheuse	397,52
Pétrole Montmagny, graisse	122,85
Festival Plymouth Chrysler, shampoing à moteur	172,54
Camions International Elite ltée, pièce camion Inter	125,51

REM, pièces faucheuse et camion Inter	307,66
Sylvain Lamonde, remb. stationnement Congrès des Chefs . . . 53,50\$,	
remb. repas cours stratégie et tactiques	60,65
remb. achat mousse pour absorbant	13,44
	127,59
Marché Morigeau, essence balai de rue et service incendie	184,00
Construction BML, asphalte	3 471,45
Praxair, location bouteille et oxygène	111,23
Pierre Martin, pharmacien fournitures ass. eaux, pompiers	135,13
Les Entreprises Lévisiennes inc., asphalte	434,29
Ultra Dépanneur St-François, essence	
Camion Inter	624,07
Petits moteurs	79,00
Balai de rue	107,07
Fournitures premiers répondants	3,66
	813,80
Le Peuple Côte Sud, avis public	70,39
Les Automobiles Chabot, pièce équipement	4,28
Boivin & Gauvin inc., matériel incendie	366,06
Laboratoire de l'Environnement, analyses eaux usées et potable	117,79
Gaston Garant, remboursement de frais de déplacement juillet	235,20
Poste Canada, distribution d'avis	45,14
Journal L'Oie Blanche, avis public	77,29
Jacques Théberge, remb. frais de repas aux pompiers lors de formation	71,55
Les commerçants de la Chaudière inc., services de messagerie	1,48
Publications CCH Ltée, renouvellement mise à jour codes municipaux	185,11
Pagenet du Canada inc., location de téléavertisseurs pour les pompiers	311,95
Bureautique Côte Sud, fourniture et articles de bureau	50,99
Sanijet, nettoyage station de pompage	643,38
Les Produits Industriels Jean-Paul Côté inc., chlore poste de chloration	522,10
Bureautique Côte Sud, service de 6830 copies à 0.0142¢ (photocopieur)	111,56
S.C.A., fourniture, achat de pièces diverses	1 705,50
Le Nettoyeur Magnymontois inc., nettoyage de salopettes	78,20
Centre Multiservices, pièces et réparation pour la débroussailleuse	48,29
Jocelyne Noël, entretien des bureaux (5 semaines)	50,00
Assurance-Vie Desjardins-Laurentienne, ass. collective août	1 182,06
P/D'autos G.G.M. inc. Montmagny, lucite, peinture, etc.	276,53

Québectel Mobilité, téléavertisseur et cellulaire	
Bureau municipal	13,81\$,
Garage	4,60. 18,41
Produits VT0, graisse	132,21
Microplus, main-d'œuvre réparation ordinateur	73,13
Hydro-Québec, raccordement Parc Morigeau	262,91
Usine d'épuration	1337,58
Éclairage public	545,91 2 146,40
Fernand Bélanger, remb. Frais déplacement 70km.	16,80
Comité d'embellissement, frais déplacement embellissement	53,70
Total:.....	45 066,73\$

Je soussigné, Yves Laflamme, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud, certifie que la municipalité a dans son compte général les avoirs requis pour payer les comptes ci avant décrits.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Une demande de dérogation mineure est présentée par FERME R. ET R. BONNEAU au 1128, chemin St-François Ouest.

La demande est de permettre l'implantation d'un agrandissement d'un bâtiment d'élevage à moins de 50 mètres d'un chemin public et de permettre également l'implantation d'une citerne à moins de 50 mètres d'un chemin public.

Un avis public a été publié dans un journal régional le 13 juillet dernier pour aviser la population de cette demande.

Le comité consultatif d'urbanisme s'est réuni, mardi le 2 août dernier, pour étudier cette demande de dérogation mineure.

Après examen de la demande, le C.C.U. recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure présentée par FERME R. ET R.

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter cette demande de dérogation mineure présentée par Ferme R et R Bonneau;

CONSIDÉRANT QUE l'usage demeure inchangé et que dire oui à une telle demande ne le rend pas plus dérogoaire;

CONSIDÉRANT QUE toutes les autres distances d'éloignement sont respectées par rapport à la norme municipale;

Il EST PROPOSÉ par: monsieur Auguste Boulet
APPUYÉ par madame Mariette Pelletier

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte la demande de dérogation mineure présentée par Ferme R et R Bonneau.

ENGAGEMENT OFFICIEL DU CHEF D'ÉQUIPE

Suite aux entrevues qui se sont déroulées mercredi le 12 juillet dernier, le Conseil municipal a retenu la candidature de monsieur Claude Morin pour occuper le poste de chef d'équipe responsable des travaux publics.

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud recherchait un candidat pour occuper le poste de chef d'équipe responsable des travaux publics;

ATTENDU QUE des entrevues ont été réalisées dans le but de choisir un candidat;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Laflamme

APPUYÉ par monsieur Norbert Morin

ET RÉSOLU QU'à l'unanimité, le Conseil municipal retient la candidature de monsieur Claude Morin pour occuper le poste de chef d'équipe responsable des travaux publics à la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud;

QUE monsieur Claude Morin entre officiellement en fonction le lundi 31 juillet 2000 prochain.

RÉSOLUTION AUTORISANT MONSIEUR LE MAIRE ET LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER À SIGNER LE CONTRAT D'ENGAGEMENT

Un contrat d'engagement sera préparé par le secrétaire-trésorier. Ce dernier sera soumis aux élus et au principal intéressé pour fin d'approbation. Après approbation des deux parties, le contrat sera dûment signé.

Une autorisation est demandée au Conseil afin d'autoriser le Maire et le Secrétaire-trésorier à signer le contrat d'engagement.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet

APPUYÉ par monsieur Yves Laflamme

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud autorise monsieur le maire Jacques Dumas et le secrétaire-trésorier monsieur Yves Laflamme à signer le contrat d'engagement du chef d'équipe responsable des travaux publics.

QUE ces signatures soient apposées aussitôt que les deux parties auront accepté les termes du contrat.

RÉSOLUTION À BPR POUR LE MANDAT DE L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ CONCERNANT L'INTÉGRATION DES RÉSEAUX D'AQUEDUC DE BERTHIER-SUR-MER, SAINT-FRANÇOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUDET SAINT-PIERRE-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD

La Municipalité de Saint-François de concert avec celles de Berthier et Saint-Pierre avait demandé aux firmes Roche Ltée et BPR de déposer des offres de service concernant l'étude de faisabilité de l'intégration des réseaux d'aqueduc. Hors ces offres de service sont parvenues et ont été examinées par chacun des Conseils.

Le 10 juillet dernier, à Berthier-Sur-Mer, les trois Conseils municipaux se sont réunis et d'un commun accord l'offre de la firme BPR a été retenue. Maintenant, il faut officialiser le choix par une résolution qui va mandater BPR.

ATTENDU QUE les municipalités de Berthier-Sur-Mer, Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud et Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud ont demandé à deux firmes soit Roche Ltée et BPR Groupe-Conseil de déposer des offres de service concernant une étude de faisabilité en vue d'une intégration possible des réseaux d'aqueduc de ces dernières;

ATTENDU QUE le 10 juillet dernier à Berthier-Sur-Mer les trois Conseils municipaux se sont réunis afin de décider du choix de la firme retenue;

IL EST PROPOSÉ par madame Mariette Pelletier

APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte la proposition de service de BPR Groupe-Conseil pour l'étude portant sur l'intégration des trois réseaux d'aqueduc.

QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud mandate officiellement BPR Groupe-Conseil pour réaliser la première phase de l'étude au coût de treize mille neuf cent soixante dollars (13 960\$) qui elle vise à établir les données de base, déterminer les débits réservés et vérifier la faisabilité technique et financière du projet;

QUE la facturation pour cette première phase soit faite à taux horaire et avec un plafond ne dépassant pas le budget proposé de treize mille neuf cent soixante dollars (13 960\$);

QUE le partage des coûts pour la première phase de l'étude soit établi selon au prorata de l'évaluation foncière de chacune des municipalités concernées;

QUE BPR Groupe-Conseil soit bien conscient que l'acceptation de leur proposition de service ne concerne que la première phase de l'étude;

QUE BPR Groupe-Conseil soit bien conscient que la deuxième phase de l'étude ne pourra débuter sans le consentement des trois municipalités concernées.

MINISTÈRE DE LA CULTURE

Le ministère de la Culture a avisé le 12 juillet dernier qu'il n'avait pas de budget pour octroyer une subvention concernant les travaux de peinture à la Maison de la paroisse, au Pavillon Bédard et à la Bibliothèque du Rocher ainsi que pour le remplacement de quelques boiseries à certaines fenêtres du Pavillon Bédard.

Le Conseil municipal a deux choix:

- 1- Faire les travaux et en assumer les coûts.
- 2- Courir le risque d'attendre à l'an prochain et espérer avoir une subvention.

CONSIDÉRANT QU'il n'est pas du tout certain que le ministère de la Culture va disposer d'une enveloppe budgétaire plus importante que celle de cette année;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne veut pas que ces bâtiments situés dans un site institutionnel ne se détériorent davantage;

CONSIDÉRANT QUE ce sont des travaux d'entretien normaux qui doivent être effectués à n'importe quel bâtiment;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet

APPUYÉ par madame Mariette Pelletier

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal décide d'effectuer les travaux d'entretien au Pavillon Bédard, à la Maison de la Paroisse et à la Bibliothèque du Rocher dès cette année et ce, afin d'éviter que lesdits édifices ne se détériorent davantage;

QUE lesdits travaux consistent à teindre les galeries aux trois endroits et les rampes et à remplacer quelques boiseries avariées au Pavillon Pierre-Laurent Bédard qui ont été identifiés par un spécialiste.

Si le Conseil municipal opte pour la première option, le secrétaire-trésorier aimerait avoir l'autorisation pour demander des soumissions auprès de différents entrepreneurs.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Laflamme

APPUYÉ par monsieur Norbert Morin

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal autorise le secrétaire-trésorier à demander des soumissions auprès de différents entrepreneurs pour les travaux de peinture et d'y aller avec l'entrepreneur le plus disponible pour les travaux de remplacement de boiseries au Pavillon Bédard.

APPEL D'OFFRES POUR TRAVAUX DE RÉFECTION SUR CERTAINES SECTIONS DE ROUTES (À TITRE INFORMATIF)

Le 25 juillet dernier, la municipalité a fait paraître dans le journal un appel d'offres où elle demandait des soumissions pour des travaux de réfection sur certaines sections de routes. Les travaux consistent principalement en de la pulvérisation de revêtement existant, du rechargement granulaire et de la pose d'enrobé bitumineux.

Les soumissionnaires intéressés ont jusqu'à 15h00 le 11 août 2000 pour déposer leurs soumissions au bureau de NORAM à Montmagny. Elles y seront ouvertes publiquement le même jour, au même endroit et à la même heure.

L'appel d'offres a été présenté de deux façons:

- Un prix pour un tronçon du Rang Sud d'une longueur de 850 mètres à partir de la limite de St-Raphaël.
- Un prix pour un tronçon du Rang d'une longueur de 850 mètres à partir de la limite de St-Raphaël, pour un tronçon de 1250 mètres à la Montée des Prairies, entre le chemin Des Prairies et la route de l'Aqueduc, et pour un tronçon de 740 mètres toujours à la Montée des Prairies mais cette fois-ci à partir de l'intersection du Rang du Sud.

Selon les prix qui sortiront, le Conseil municipal choisira l'option que son budget lui permet de réaliser.

SIÈGE VACANT AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FQM

Suite au départ de la scène politique municipale de monsieur Jean-Pierre Caron, il y a un

siège de vacant au sein du Conseil d'administration de la FQM pour la région administrative Chaudière-Appalaches.

Chaudière-Appalaches a droit à 4 représentants au sein du Conseil d'administration de la FQM. Présentement, il y a:

Marcel Asselin, maire de Saint-Magloire, MRC Les Etchemins

Gaston Gourde, maire de Saint-Isidore, préfet MRC La Nouvelle-Beauce

Jean-Marc Paquet, maire de Saint-martin, préfet de Beauce-Sartigan

Tout maire d'une municipalité locale membre provenant de cette région administrative peut se qualifier pour combler le siège vacant. La résolution doit être transmise au bureau de la FQM au plus tard le 15 septembre 2000, à 16h30.

CONSIDÉRANT QU'il y a un siège de vacant au sein du Conseil d'administration de la Fédération Québécoise des municipalités pour la région administrative Chaudière-Appalaches, suite au départ de la scène politique municipale de monsieur Jean-Pierre Caron;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet

APPUYÉ par monsieur Yves Laflamme

ET RÉSOLU QUE la candidature de monsieur Jacques Dumas, maire de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sudet préfet de la MRC de Montmagny, soit déposée à la Fédération Québécoise des Municipalités, pour occuper le siège vacant au sein du Conseil d'administration de l'organisme.

RÉSERVOIR SOUTERRAIN AU GARAGE MUNICIPAL

Service et construction Mobile ltée avait été choisi pour enlever le réservoir de diesel souterrain au Garage municipal et installer le nouveau hors terre. Hors, l'installateur est venu au Garage municipal le jeudi 3 août dernier pour commencer le travail.

Ils ont constaté lorsqu'ils ont enlevé le réservoir souterrain que ce dernier était troué à différents endroits. Par le fait même, le sol a été contaminé. Il faut maintenant extraire tout le sol contaminé et en disposer dans un site autorisé par le ministère de l'Environnement. L'expertise du sol doit être faite par un laboratoire. Ce dernier va déterminer la densité de la contamination. Après quoi, un suivi environnemental sera réalisé et un certificat de vérification pourra être émis. D'ailleurs, le secrétaire remet une copie de la marche à suivre concernant les travaux de décontamination.

Quelle firme choisissez-vous?

CONSIDÉRANT QUE l'analyse des sols contaminés à cet endroit doit être faite par un laboratoire spécialisé dans le domaine et ce, afin de déterminer l'importance de la contamination;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Norbert Morin

APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud mandate le secrétaire-trésorier pour demander des soumissions auprès de différentes firmes spécialisées dans la décontamination des sols;

QUE ces demandes de soumission soient envoyées le plus tôt possible afin de régulariser la situation.

PLAN DÉPOSÉ PAR LE PATRIMOINE ET LE COMITÉ D'EMBELLISSEMENT

Avec le futur développement du circuit touristique culturel, le Patrimoine et le comité d'embellissement proposent des changements sur le site institutionnel de la municipalité. Un plan d'ensemble est remis à chacun des membres du Conseil avec une description détaillée des travaux suggérés pour chacun des lieux énumérés.

Le Conseil municipal accuse réception dudit plan et va en prendre connaissance d'une façon plus approfondie dans les jours à venir.

COMITÉ DES TRAVAUX PUBLICS

Lors de l'engagement du chef d'équipe, il est stipulé à l'article 5 du contrat que ce dernier va relever d'un comité formé de conseillers.

Donc, il faudrait les nommer officiellement par résolution.

Comme il manque deux élus à cette séance régulière, le Conseil municipal décide d'attendre à la prochaine assemblée publique avant de nommer les conseillers par résolution qui vont siéger sur ce comité.

VARIA

Monsieur Norbert Morin fait un bref rapport verbal concernant Les Loisirs St-François et les H.L.M.

LES LOISIRS:

- Au terrain de jeux, il y a eu 119 inscriptions cette année
- 9 moniteurs s'occupaient de ces 119 jeunes
- 4 moniteurs s'occupaient de la piscine
- Le terrain de jeux dure 6 semaines (5 jours/semaine)

H.L.M.:

- Les 20 logements-familles sont tous occupés
- Les 20 logements-personnes âgées sont tous occupés
- Les toitures de 3 bâtiments vont être refaites au début du mois de septembre de cette année. Les toitures des 2 autres bâtiments vont être faites en 2001. Ces travaux sont payés par la Société d'habitation du Québec.

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet

APPUYÉ par madame Mariette Pelletier

ET RÉSOLU QUE la séance soit ajournée au lundi 14 août 2000 à 19h30.

La séance se termine à vingt et une heure et vingt cinq minutes.

Adopté unanimement
 Jacques Dumas, maire
 Yves Laflamme, sec.-très.

**PROVINCE DE QUÉBEC
 MUNICIPALITÉ SAINT-FRANÇOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD
 COMTÉ DE MONTMAGNY**

À une séance régulière des membres du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, dûment ajournée ce lundi 14 août 2000 et tenue à la salle municipale au Centre des Loisirs, à dix-neuf heures trente.

À laquelle sont présents monsieur Jacques Dumas, maire, messieurs Yves Laflamme, Norbert Morin, madame Mariette Pelletier, Auguste Boulet, Pierre Jean tous conseillers formant le quorum sous la présidence de monsieur Jacques Dumas, maire.

Monsieur Yves Laflamme, sec.-très. est aussi présent

SOUSSIONS PUBLIQUES POUR ASPHALTAGE

Des soumissions publiques ont été demandées par la municipalité pour la réfection de certains tronçons de chemin. Les soumissionnaires devaient déposer leurs soumissions au plus tard vendredi le 11 août 2000, à 15 heures au bureau de la firme NORAM. Voici le résultat:

BORDEREAU A (Rang du Sud, sur une longueur de 850 mètres.)

Construction B.M.L.	80 043,65\$
Entreprises Lévisiennes	81 882,28\$
Pavage Chabot	95 039,41\$

BORDEREAU B (Rang du Sud, sur une longueur de 850 mètres)

(Montée des Prairies, entre le chemin des Prairies et la route de l'Aqueduc sur une longueur de 1 290 mètres)

(Montée des Prairies, à partir de l'intersection du Rang du Sud, sur une longueur de 740 mètres.)

Construction B.M.L.	216 172,16\$
Entreprises Lévisiennes	225 652,02\$
Pavage Chabot	272 580,49\$

La municipalité retient Construction B.M.L. pour exécuter les travaux apparaissant au BORDEREAU A.

Le budget de la municipalité ne permet pas d'effectuer le bordereau B. Le coût pour la réalisation des trois tronçons de route est trop élevé. La municipalité doit se limiter à la réfection du tronçon de route sur le chemin de la Rivière du Sud sur une longueur de 850 mètres.

CONSIDÉRANT QUE la soumission du plus bas soumissionnaire est conforme dans sa présentation;

CONSIDÉRANT QUE la soumission du plus bas soumissionnaire répond à tous les critères exigés par le maître d'œuvre;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet
APPUYÉ par monsieur Pierre Jean

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud retient les services de Construction B.M.L. pour exécuter tous les travaux apparaissant sur le BORDEREAU A et dont les coûts s'élèvent à quatre-vingt mille quarante-trois dollars et soixante-cinq sous (80 043,65\$).

QUE l'exécution des travaux sur le chemin de la Rivière du Sud, sur une longueur de 850 mètres, se fasse dans un délai raisonnable.

RUE CHEZ PRODUITS MÉTALLIQUES ROY CHOIX D'UN NOTAIRE - CHOIX D'UN ARPENTEUR

La municipalité va se porter acquéreur de la voie de desserte qui mène à l'arrière de l'usine Produits Métalliques Roy inc.

La voie de desserte doit être arpentée. Après quoi, un contrat notarié sera rédigé.

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud veut acquérir la voir de desserte qui mène à l'arrière de Produits Métalliques Roy inc.;

ATTENDU QUE la voie de desserte doit être clairement délimitée par un arpenteur;

ATTENDU QU'un notaire doit rédiger le contrat d'achat de ladite voie de desserte;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Jean
APPUYÉ par madame Mariette Pelletier

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud retient les services du même arpenteur et du même notaire qui ont été appelés à travailler dans le dossier de Produits Métalliques Roy inc., lors de l'acquisition du terrain à l'arrière de l'usine.

SOUSSIONS POUR DÉCONTAMINATION DU SOL AU GARAGE MUNICIPAL

La municipalité a demandé des soumissions auprès de différentes firmes pour décontaminer le sol au Garage municipal suite au remplacement du réservoir souterrain qui était percé à certains endroits.

Comme il est très difficile d'établir la quantité du sol qui devra être excavée et acheminée dans des sites autorisés, il est par le fait même difficile de retenir les services d'une firme par rapport à une autre, tellement les soumissions sont imprécises.

Bref, tant qu'il n'y aura pas une étude de caractérisation de réaliser afin de montrer l'étendue de la contamination, il est presque impossible de choisir une firme plutôt qu'une autre.

Naterra Solutions inc. propose un scénario de décontamination mais ce n'est toujours qu'un scénario. Il peut y avoir des imprévus et des ajouts. Naterra Solutions inc. est la seule firme à offrir la décontamination sous la dalle de béton par des bactéries, procédé beaucoup moins onéreux que l'excavation. Les autres firmes ne font pas cela. Par contre, ce n'est pas certain qu'on va devoir décontaminer sous la dalle de béton. Ce n'est que l'étude de caractérisation qui va le déterminer.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet
APPUYÉ par monsieur Yves Laflamme

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud confie l'étude de caractérisation du sol au 35, chemin Saint-François Est à la firme Naterra Solutions inc.;

QU'après cette étude de caractérisation qui va révéler l'étendue de la contamination, le Conseil avisera par résolution Naterra Solutions inc. s'il poursuit les autres étapes avec ladite firme ou bien s'il compte retourner en soumission pour la suite de la démarche, c'est à dire l'excavation des sols contaminés et la disposition de ceux-ci dans des sites autorisés.

VARIA

Le Conseil demande au secrétaire de contacter Mercier Électrique pour le projet de modification de l'éclairage extérieur au Centre des Loisirs de Saint-François.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Norbert Morin
APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet
ET RÉSOLU QUE la séance soit levée

La séance se termine à vingt et une heures et trente minutes.

Jacques Dumas, maire

Yves Laflamme, sec.-très.

Nos atomes

Champions régionaux

L'équipe «Atome» de St-François représentait en juillet dernier la ligue de baseball des Appalaches aux championnats régionaux à l'Ancienne-Lorette. Voici les grands gagnants de ce tournoi:

Première rangée
de gauche à droite:

Jean-Michel Dumas.
Frédéric Roy
Kévin Blais
François Gourgues
Yowan Lamontagne
Charles-Étienne Morin
Pierre-Olivier Simard
Cédric Brisson

Patrick Garant-Pelletier
Dany Blais
Kevin Fiset

Dernière rangée:

Le président du tournoi
Luc Lemieux,
entraîneur
Jacques Morin,
entraîneur
Denis Roy,
entraîneur

Au centre:

Ann-Sophie Lemieux
Maxime Dufour

Absent:

Mathias Blais

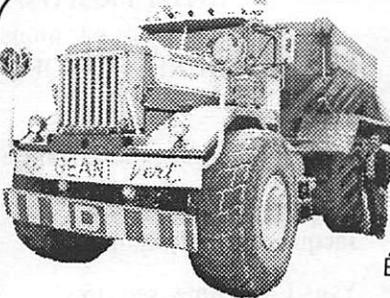


Photo: Le Peuple Côte-Sud

Investissement de 11 000\$ pour le terrain de balle

(G.G.) La réfection du terrain fut possible grâce à la participation de Molson pour 3 000\$ dans le cadre de son programme ÉquipAction, de la Municipalité et de l'Association de baseball mineur de Saint-François. Sur la photo: Normand Lacroix, représentant de l'Association du baseball mineur de Saint-François et responsable du terrain, François Létourneau, président de l'Association du baseball mineur de Saint-François, Norbert Morin, pro-maire et président des Loisirs, et Christian Chabot, représentant Molson.





90226069
QUÉBEC INC.
Transport général

MARCEL GUIMONT, PROP.

Épandage de pierres à
chaux agricoles

60, rue Paradis
Saint-Raphael, Bellechasse G0R 4C0

418-243-3408

Ferme
Porasseny inc. & Saint-François
Montmagny

Eleveur pur-sang et hybrideur (femelle F1)
Landrace, Yorkshire, Duroc Suivie par le PEG, PVSP.
Membre du groupe PorcBeq inc.
(compagnie génétique porcine)

Tél.: (418) 259-2638 Fax: (418) 259-2319
Porcherie: (418) 243-3222 Cell.: (418) 241-3333

Les Équipements de Ferme
Jean-Paul Bonneau, prop.

Vente & Service

918, Boul. St-François O.
Saint-François, G0R 3A0

Tél.: 418-259-7289



Petites annonces

FOURNAISE À VENDRE

La municipalité de St-François met en vente la fournaise à bois qui chauffait le garage municipal. Vous pouvez aller la voir sur place. Elle est en excellent état. Faites votre prix et envoyez le tout au Bureau municipal au 534, Chemin St-François Ouest. Vous avez jusqu'au 15 septembre à 16 heures.

.....

BLOCS À VENDRE

Blocs de talus, environ une vingtaine, 1,50\$ chacun. Tél.: 259-2023.

.....

GARDIENNAGE À DOMICILE

Mère de famille garderait des enfants à la semaine et offre le dîner. Demeure près de l'école. À vendre pantoufles de laine. Demandez Johanne au 259-7608.

.....

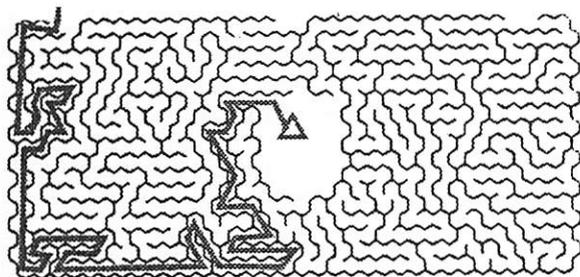
Les Jeux de L'Écho

Mot-mystère

Thème: La nourriture
rép.: La mère de Félix fait les
meilleurs biscuits au monde.

Labyrinthe

n° 4:



S O I T I O N S

Obonsoins

ÉDIFICE DU BUREAU DE POSTE
542, CHEMIN ST-FRANÇOIS OUEST

259-7728

Les poux

Les poux de tête sont de minuscules insectes grisâtres de la grosseur d'une tête d'épingle. Lorsqu'ils infestent la tête, leurs piqûres provoquent énormément de démangeaisons. La transmission se fait par contact direct avec une personne infestée ou par l'intermédiaire d'objets qui sont susceptibles d'être en contact avec le cuir chevelu tels que peignes, chapeaux, tuques, foulards, literie, etc.

Comment traiter les poux

Plusieurs produits efficaces sont disponibles pour enrayer les poux de tête, consultez votre pharmacien(ne). En général, un seul traitement suffit. Sinon, répétez 7-10 jours plus tard. Traitez seulement s'il y a présence de poux.

Les traitements Ne sont PAS efficaces à titre préventif.

Mesures pour prévenir les réinfestations

Pour diminuer les chances de réinfestation, il est nécessaire d'utiliser un peigne fin (dents espacées de moins de 0,3mm) de couleur foncée pour déloger les poux morts et les lentes (oeufs des poux) après le traitement. On doit, en premier lieu, utiliser le peigne fin à rebrousse-poil (en direction du cuir chevelu). Par la suite, on passe le peigne fin normalement (de la racine vers la pointe).

Les vêtements et la literie doivent être lavés à l'eau chaude et séchés au cycle le plus chaud pendant au moins 20 minutes. Si certains vêtements ne supportent pas cette chaleur, mettez-les dans un sac de plastique hermétiquement fermé pendant 15 jours ou faites nettoyer à sec.

Les brosses et les peignes doivent être trempés dans l'eau chaude à une température supérieure à 55 °C pendant 5 à 10 minutes.

Passez l'aspirateur sur les fauteuils, lits et tapis.

Toutes les personnes ayant eu des contacts étroits avec une personne infestée doivent être examinées et traitées si nécessaire.

Les garderies et les écoles sont des milieux propices à la transmission des poux. Avertissez les autorités de l'école fréquentée si vous notez la présence de poux chez votre enfant.

Pierre Martin, pharmacien

Lundi: 9h à midi • 13h30 à 17h • 19h à 21h
Mar., mer., jeu.: 9h à midi • 13h30 à 17h
Vendredi: 9h à midi • 13h30 à 17h • 19h à 21h

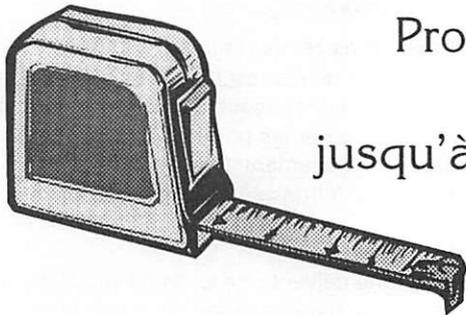
LIVRAISON GRATUITE





Desjardins

Prêt pour la **RÉNOVATION**



Profitez d'un rabais de taux
jusqu'à **3%** sur un prêt personnel
de 5000\$ et plus



Besoin de plus d'informations, contactez nos conseillers

**La Caisse Populaire
de St-François de
Montmagny**

Siège social

526, chemin St-François
Saint-François (Québec)
G0R 3A0

TÉL.: (418) 259-7786

FAX: (418) 259-7787

LÉON JALBERT
Directeur général